

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2022-01

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 614-2, L. 746-4, L. 756-4 et L. 766-4 ;

Vu le projet d'arrêté relatif aux taux d'intérêt des produits d'épargne réglementée ;

Ayant été consulté par voie écrite, l'urgence ayant été constatée par un courrier du président en date du 19 janvier 2022,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé.

Fait le 24 janvier 2022.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Gabriel Cumenge

Gabriel CUMENGE